



DEMANDE DE DEROGATION TEMPORAIRE DE TONNAGE

☐ Initial ☐ Renouvellement/Prolongation : réf :

Toute demande doit parvenir 7 jours ouvrés minimum avant la date de démarrage de validation de la dérogation.

Toute demande illisible et/ou incomplète ne sera pas traitée. Ce document n'a pas valeur de Dérogation ou d'autorisation. L'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par le demandeur d'un arrêté municipal. L'accord n'est pas systématique.

DEMANDEUR

☐ PARTICULIER ☐ PROFESSIONNEL ☐ AUTRE :

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

POUR LE COMPTE DE : (Client ou société)

☐ PARTICULIER ☐ PROFESSIONNEL ☐ AUTRE :

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

INFORMATIONS DU CHANTIER

ADRESSE DU CHANTIER 83330 LE CASTELLET :

NATURE DES TRAVAUX :

AUTORISATION D'URBANISME N° :(joindre l'autorisation)

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE (à remplir impérativement)

Véhicule : ☐ <19 tonnes ☐ >19 tonnes (précisez) : PTAC :

Immatriculation :

PÉRIODE DE DEROGATION SOUHAITEE (période de 3 mois renouvelable)

DATE DE DEBUT : DATE DE FIN :

Le bénéficiaire s'engage :

- ♦ À procéder de son propre chef ou sur simple demande des services municipaux, à toutes les réparations des dégradations.
- ♦ À supporter les frais de remise en état de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées.
- ♦ À assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle, une surveillance continue de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives.
- ♦ Le non-respect de ces engagements et des règles de sécurité liées à la circulation des véhicules autorisés, entraînera l'annulation immédiate de l'arrêté délivré.

Date :

Signature du demandeur (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Demande à retourner par mail à : services.techniques@ville-lecastellet.fr